

VILLE DE BOURG-LA-REINE (HAUTS de SEINE)

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE

Objet : Arrêté autorisant la mise en service d'une grue à tour nécessaire à la construction immobilière sise 20 rue Jean-Roger Thorelle à Bourg-la-Reine.

Réf. : ST/ARo - 24/056

Le Maire de BOURG-LA-REINE ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2212-1 et L 2213-1 ;

Vu le Code Pénal et notamment l'article R 610-5 ;

Vu les arrêtés ministériels des 1^{er}, 2 et 3 mars 2004, publiés au Journal Officiel du 31 mars 2004 relatifs aux vérifications des appareils et accessoires de levage, au carnet de maintenance des appareils de levage et aux examens approfondis des grues à tour ;

Vu l'Arrêté Préfectoral en date du 4 Juillet 1977 relatif à l'installation et au fonctionnement des appareils de levage ;

Vu le Plan Local d'Urbanisme approuvé au Conseil Municipal du 24 avril 2013, mis à jour le 28 juin 2016 et le 12 mars 2020 ;

Vu les modifications du Plan Local d'Urbanisme approuvées au Conseil de Territoire de Vallée Sud - Grand Paris le 19 septembre 2019 et le 30 mars 2022 ;

Vu le Règlement de Voirie Communal approuvé par délibération du Conseil Municipal en date du 9 décembre 2020 ;

Vu le permis de stationnement n° ST 24/014 en date du 15 février 2024 autorisant l'entreprise DESIGN & BUILD, 8 avenue Jules Vergne à Saint-Sébastien-sur-Loire (44230), à installer une grue et à occuper le domaine public communal par une zone de survol de charge au droit du 20 rue Jean-Roger Thorelle à Bourg-la-Reine, du 27 février au 31 décembre 2024 ;

Vu l'avis favorable de la Préfecture de Police – CSPAP d'Antony en date du 12 février 2024 concernant l'installation de cet appareil de levage ;

Vu le rapport de vérification établi par le bureau de contrôle Qualitech Inspections sis 59 Rue de Ponthieu, Bureau 562, à PARIS (75008) en date du 11 mars 2024 ;

Considérant qu'il convient de prendre toutes les mesures nécessaires afin d'assurer la sécurité des personnels des entreprises intervenant sur ce chantier ainsi que des riverains ;

ARRÊTE :

ARTICLE 1^{er} : L'entreprise DESIGN & BUILD, 8 avenue Jules Vergne à Saint-Sébastien-sur-Loire (44230) est autorisée à mettre en service une grue sur la parcelle cadastrée section n° I139 au droit du 20 rue Jean-Roger Thorelle à Bourg-la-Reine, à compter de la publication du présent arrêté jusqu'au 31 décembre 2024, correspondant aux caractéristiques suivants :

MARQUE : POTAIN	Type : MDT 319	Longueur de flèche : 55 m
Longueur de la contre-flèche : 16,60 m	Hauteur sous crochet : 30,70 m	Hauteur au-dessus du plus haut immeuble survolé : 15 m

Cette mise en service est autorisée, sous réserve de mettre en œuvre les mesures demandées dans le rapport de contrôle établi par bureau de contrôle Qualitech Inspections sis 59 Rue de Ponthieu, Bureau 562, à PARIS (75008) en date du 11 mars 2024.

ARTICLE 2 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Il peut également faire l'objet d'un recours gracieux devant l'autorité territoriale dans le même délai. Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans le délai de deux mois suivant la réponse. L'absence de réponse dans un délai de deux mois au recours gracieux vaut rejet implicite.

ARTICLE 3 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Pétitionnaire qui en assurera l'affichage ;
- Police Municipale ;
- Préfecture de Police – CSPAP d'Antony ;

Bourg-la-Reine, le 12 mars 2024

Le Maire,
Signé : Patrick DONATH

Pour ampliation,
Pour le Maire



Isabelle SPIERS
Maire-Adjointe déléguée
à l'Aménagement urbain et au cadre de vie.



Publication de l'acte sous forme électronique sur le site internet de la Ville, le

1^{er} MARS 2024